



# Assemblée générale

Distr. générale  
21 novembre 2007  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-deuxième session

Point 165 de l'ordre du jour

### **Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie**

#### **Rapport de la Sixième Commission**

*Rapporteur* : M. Adam **Mulawarman Tugio** (Indonésie)

## **I. Introduction**

1. La question intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie » a été inscrite à l'ordre du jour de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale à la demande du Kazakhstan.
2. À sa 30<sup>e</sup> séance plénière, le 22 octobre 2007, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Sixième Commission.
3. La Sixième Commission a examiné la question à ses 25<sup>e</sup> et 27<sup>e</sup> séances, les 5 et 12 novembre 2007. Les vues des représentants qui ont pris la parole à cette occasion sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.6/62/SR.25 et 27).
4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie d'une lettre datée du 3 octobre 2007, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/62/232).

## **II. Examen du projet de résolution A/C.6/62/L.8**

5. À la 25<sup>e</sup> séance, le 5 novembre, le représentant du Kazakhstan a présenté un projet de résolution intitulé « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie » (A/C.6/62/L.8) au nom des pays suivants : Azerbaïdjan, Bélarus, Chili, Chine, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Iran (République



islamique d'), Israël, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Madagascar, Mongolie, Pakistan, République de Corée, Tadjikistan, Thaïlande, Turquie et Ukraine. L'Afghanistan, l'Inde, l'Indonésie et le Viet Nam se sont joints par la suite aux auteurs du projet.

6. À sa 27<sup>e</sup> séance, le 12 novembre, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.6/62/L.8 sans le mettre aux voix (voir par. 7).

### III. Recommandation de la Sixième Commission

7. La Sixième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

**Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée  
générale à la Conférence pour l'interaction  
et les mesures de confiance en Asie**

*L'Assemblée générale,*

*Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie,*

1. *Décide* d'inviter la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur;

2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

---